



Comité de l'Orne FSGT
Maison départementale des sports
61 bis avenue de Basingstoke
61000 ALENCON
Tél 02 33 80 27 48

Demande de Mutation des athlètes

Les clubs qui accueilleront **de nouveaux athlètes déjà licenciés à la FSGT** Comité de l'Orne ou d'un autre comité FSGT devront impérativement faire une demande de mutation auprès du comité de l'orne FSGT, (Procédure imposée par l'informatisation des licences).

Merci d'envoyer la présente demande au comité FSGT

par voie postale, à l'adresse indiquée en haut de page
ou

par courrier électronique à l'adresse suivante : fsgt61@wanadoo.fr

Nom de l'athlète	Prénom	N° de licence	Nom du club «sortant»	Nom du club «entrant»

L'inscription d'un athlète dans un nouveau club suite à la disparition de son club entre dans la procédure de mutation.

L'athlète qui change d'activité mais qui reste dans son club n'a pas à faire de demande de mutation. (Il suffit de modifier la nature de l'activité).

Rappel du règlement intérieur, Le président du club sortant doit être informé du départ de son athlète (accord de principe),

Date de la demande :

Nom du demandeur :

Signature :

Une copie sera adressée au responsable de la commission pour information.